

Tarification 2026-2027 - NOUVEAUX TARIFS

La restauration scolaire

Quotient Familial	Tarif par jour (encadrement + repas)	
	2026-2027	2025-2026
Jusqu'à 279	0,10€ / jour	1€ / jour
De 280 à 333	0,15€ / jour	2,13€ / jour
De 334 à 399	0,20€ / jour	2,80€ / jour
De 400 à 467	0,30€ / jour	3,22€ / jour
À partir de 467	2,80€ / jour	4,11€ / jour
Enfant hors Vénissieux	5,09€ / jour	5,09€ / jour
Accueil avec panier repas (Projet d'Accueil Individualisé)	0,10€ / jour	1€ / jour

La garderie du matin

TARIFS JOURNALIERS / JOUR	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026
	Quotient familial jusqu'à 279	Quotient familial jusqu'à 279	Quotient familial de 280 à 466	Quotient familial de 280 à 466	Quotient familial de 467 à 1000	Quotient Familial de 467 à 1000	Quotient familial à partir de 1001	Quotient Familial à partir de 1001
Accueil régulier - Vénissien	0,01€/j	0,33€/j	0,03 €/j	0,33€/j	0,07 €/j	0,38€/j	0,08 €/j	0,43€/j
Accueil régulier - Non Vénissien	0,66 €/j	0,66€/j	0,66 €/j	0,66€/j	0,76 €/j	0,76€/j	0,86 €/j	0,86€/j
Accueil occasionnel - Vénissien	0,02 €/j	0,66€/j	0,06 €/j	0,66€/j	0,14 €/j	0,76€/j	0,16 €/j	0,86€/j
Accueil occasionnel - Non Vénissien	1,32 €/j	1,32€/j	1,32 €/j	1,32€/j	1,52 €/j	1,52€/j	1,72 €/j	1,72€/j

L'accueil périscolaire du soir

*QF = Quotient Familial

	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027
Tarifs annuels pour un enfant en Maisons de l'enfance	QF* jusqu'à 279	QF* jusqu'à 279	QF* de 280 à 466	QF* de 280 à 466	QF* de 467 à 1000	QF* de 467 à 1000	QF* à partir de 1001	QF* à partir de 1001	Non vénissien
1 soir/semaine (16h45-18h)	0,10€/an	23,72 € /an	1€/an	27,23 €/an	5€/an	27,23 € /an	9€/an	30,50 €/an	30,50€ / an
2 soirs/semaine (16h45-18h)	0,20€/an	47,44 € /an	2€/an	54,46 € /an	6€/an	54,46 € /an	10€/an	61 €/an	61€ / an
3 soirs/semaine (16h45-18h)	0,30€/an	71,16 € /an	3€/an	81,69 € /an	7€/an	81,69 € /an	11€/an	91,50 €/an	91,50€ / an
4 soirs/semaine (16h45-18h)	0,40€/an	94,88 € /an	4€/an	108,92€ /an	8€/an	108,92€ /an	12€/an	122 €/an	122€ / an

L'accueil périscolaire du mercredi journée

	Quotient familial jusqu'à 466	Quotient familial de 467 à 1000	Quotient familial à partir de 1001
Tarifs journaliers Vénissiens	6,83€/jour	9,79€ /jour	13,36€/jour
Soit un tarif annuel (facturé en 10 mensualités)	245,88€ /an	352,44€ /an	480,96€ /an
Tarifs journaliers avec panier repas Vénissiens	5,57€ /jour	7,43€/jour	9,85€/jour
Soit un tarif annuel (facturé en 10 mensualités)	200,52€ /an	267,78€ /an	354,60€ /an
Tarifs journaliers applicable aux non Vénissiens	13,67€ /jour	19,64€ /jour	26,72€/jour
Soit un tarif annuel applicable aux non Vénissiens (facturé en 10 mensualités)	492,12€ /an	707,04€ /an	961,92€ /an

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi

Quotient familial	Tarifs à l'année (facturés en 10 mensualités)	
	Vénissiens	Non vénissiens
Jusqu'à 466	61,40€ / an	121,79€ / an
Entre 467 et 1000	67,88€ / an	134,79€ / an
À partir de 1001	74,72€ / an	147,80€ / an

**RESTAURATION SCOLAIRE,
ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (crèche)
ou PÉRISCOLAIRE (soir / mercredi / vacances)**



**COMMENT PAYER
SES FACTURES ?**

Le règlement peut être effectué :

- En ligne, sur le portail famille Kiosque : www.venissieux.fr Accès rapides (au moyen de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été remis).
- Par carte bancaire ou en espèces :
Au 3^e étage de l'Hôtel de Ville. En fonction des permanences mises en place. Plus d'infos sur le site internet.
- Par chèque bancaire ou postal libellé au nom de :
 - Régie Périscolaire (pour les cantines, la garderie du matin, le périscolaire du soir et du mercredi et les vacances scolaires)
 - Régie EAJE (pour les crèches)
- Par prélèvement automatique, (environ le 12 du mois)
 - Régie Périscolaire (pour la garderie du matin, les cantines, le périscolaire du soir et du mercredi)
 - Régie EAJE (pour les crèches)
- Par chèques Vacances
 - Régie Périscolaire (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)
- Par chèques Emplois Services Universel
 - Régie EAJE (pour les crèches)
 - Régie Périscolaire (pour la garderie du matin, le périscolaire du soir et du mercredi, et les vacances scolaires)

**Le paiement doit être effectif au plus tard 10 jours après la date d'édition de la facture.
Merci de présenter la facture ou de joindre le talon détachable.**